

DESTINATAIRES : Directions, directions adjointes

EXPÉDITEUR : Nathalie Branchaud, coordonnatrice à l'assiduité et au mieux-être
Direction des ressources humaines

DATE : 06 septembre 2017

OBJET : Environnement de travail sans odeur

Bonjour,

En raison des risques pour la santé posée par l'exposition de produits parfumés, le CECCE s'engage à fournir un environnement scolaire et de travail sans odeur. L'objectif visé par cet engagement est de limiter le degré d'exposition aux substances parfumées chez les personnes qui fréquentent les installations du CECCE. La présente note de service s'applique donc à tous les membres du personnel, les élèves, les bénévoles et les visiteurs à qui nous demandons de ne pas utiliser, porter ou apporter des produits parfumés.

Par produits parfumés, nous entendons à titre d'exemples :

- Parfums et vaporisateurs pour le corps;
- Eaux de cologne et lotions après rasage;
- Lotions ou crèmes corporelles;
- Pots-pourris;
- Huiles essentielles;
- Bougies;
- Assainisseurs d'air parfumés

Vous trouverez en pièce jointe une copie d'une affiche que nous vous demandons d'imprimer et d'afficher à votre babillard de santé et sécurité au travail ainsi qu'à vos endroits stratégiques habituels. Nous vous invitons également à distribuer une copie de l'affiche par courriel à l'ensemble des membres du personnel de votre équipe.

Pour de plus amples information, n'hésitez pas à communiquer avec moi au poste 33357.

Merci de votre collaboration et bonne journée!

p.j. Affiche promotionnelle sur le milieu sans parfum

c.c. Membres du Comité de gestion